



L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente juin, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORÉ CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIÉTO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Procuration :

LE PARC Yann donne pouvoir à Lydia BOUCHET
LE COLLINET Ludovic donne pouvoir à Guillaume JAMET

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers municipaux présents	25
Nombres de conseillers municipaux votants	27

N° d'acte : DCM-2026-071	TRANSPORT SCOLAIRE
	Objet : AVENANT CONVENTION TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : BIGOT Helen

Mme Helen BICOT, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que la Région a transmis un avenant à la convention de coopération relative au transport scolaire, en raison de la suspension d'un circuit desservant les écoles de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Valide** l'avenant au transport scolaire proposé par la Région Bretagne
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 16/07/2026

**Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance**



**Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac**



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.